

Quelle distribution spatiale de la jeunesse qualifiée ? Sur la relégation résidentielle des jeunes diplômés d'origine populaire en dehors des grandes agglomérations françaises

Introduction

Historiquement implantées dans les grandes agglomérations françaises, les filières d'enseignement supérieur se sont largement disséminées sur l'ensemble du territoire national suite à la deuxième démocratisation scolaire au cours des années 1990 (Merle, 2009). Le plan « Universités 2000 », porté par Lionel Jospin à partir de 1991, se donne ainsi pour objectif de proposer des équipements universitaires « de proximité » afin d'assurer l'égalité des territoires et des populations qui y résident. Le bilan que l'on peut dresser 25 années plus tard de cette politique est mitigé : même si les chances d'accès à l'enseignement supérieur sont aujourd'hui bien plus importantes pour les jeunes d'origine populaire et/ou dont le lieu de résidence est éloigné des grandes agglomérations, force est de constater que l'ensemble des filières qui le composent se sont fortement hiérarchisées, de même que les titres scolaires qu'elles délivrent (*ibid*). De fait, les destins professionnels et résidentiels des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur restent dans une très large mesure tributaires des caractéristiques de la formation suivie : de sa durée, de sa spécialisation, mais aussi de sa localisation sur le territoire, et donc toujours *in fine* de la position occupée par les étudiants dans l'espace social et géographique.

Ainsi, appréhender cette question du positionnement professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur nécessite de prendre en considération la dimension spatiale du phénomène : de la localisation de l'« entourage » (Bonvalet et Maison, 1999) de l'étudiant, de la filière qu'il a poursuivi, du marché de l'emploi qualifié sur lequel il prospecte. Contre une sociologie théoriquement et empiriquement trop surplombante, privilégiant une approche statistique nationale sans prise en compte de l'effet de la localisation des personnes, des institutions et des ressources sociales, nous proposons, à la suite des résultats de nombreuses recherches (Blum, De La Gorce et Thélot, 1985 ; Commerçon, 1990 ; Duguet, Goujard et L'Horty, 2008 ; Léger, 2014 ; Petit et al., 2011) et des enjeux théoriques qui en découlent (Laferté, 2014 ; Ripoll et Tissot, 2010 ; Sinthon, 2014), de prendre au sérieux à la dimension spatiale du phénomène d'accès à l'emploi qualifié et donc de considérer que la localisation d'un individu détermine la valeur d'usage des capitaux qu'il détient de même que sa capacité à accumuler de nouvelles ressources. Cette posture invite à reconsidérer la question de l'accès à l'emploi qualifié des jeunes diplômés : le « coût » d'entrée dans une même position professionnelle (du moins dans l'appréhension qu'en a la statistique publique) en deux endroits distincts de l'espace géographique est-il identique ? Si variations il y a, celles-ci contribuent-elles aux phénomènes de ségrégation spatiale sur le territoire national ?

Les résultats présentés dans cette communication s'appuient sur des matériaux de différentes natures. Nous utiliserons les données du Recensement de la Population (RP) millésimé 2008 afin de mesurer ces flux migratoires et de décrire sommairement les populations qui les

composent. Nous nous appuyons également sur l'Enquête Emploi 2014 de l'INSEE afin de distinguer les différents marchés de l'emploi qualifié dans lesquels s'intègrent les jeunes diplômés. Afin d'assurer la comparabilité des résultats, nous avons choisi une nomenclature spatiale commune à ces deux enquêtes : le zonage par type d'unité urbaine de 2010 en huit modalités, l'objet de cette communication étant non pas de localiser précisément les individus mais de mettre au jour et de comprendre des phénomènes de relégation spatiale des grandes agglomérations – où se concentrent les positions sociales dominantes (Bourdieu, 1993) - vers les plus petites. Dans une première partie, nous reviendrons sur la concentration de cette jeunesse qualifiée dans les grandes agglomérations. Même si ces espaces détiennent comparativement aux autres une offre d'emplois d'encadrement plus importante, nous verrons qu'ils ne sont pas dans la capacité d'offrir à l'ensemble des jeunes qui y sont formés des débouchés professionnels à la hauteur de leurs aspirations. De cette asymétrie entre l'offre et la demande naît une tension des marchés de l'emploi qualifié des grandes agglomérations. Nous montrerons comment cette jeunesse qualifiée se redistribue sur l'ensemble du territoire : après avoir quantifié ces flux migratoires, nous verrons comment les moins bien dotés en diverses ressources sociales tendent davantage que les autres à gagner des agglomérations dont la taille est moindre, dans les espaces ruraux ainsi que dans les villes petites et moyennes. Pour terminer, nous nous interrogerons l'influence de l'« entourage » sur ces migrations qui tendent davantage à se faire à destination du département de naissance des parents à mesure que la taille de l'unité urbaine rejointe est faible. A partir des entretiens réalisés avec une cinquantaine de jeunes diplômés retournés vivre à proximité de leurs proches, sur le territoire où ils ont grandi¹, nous reviendrons sur les déterminants sociaux de ce « retour qualifié », qui concerne davantage les jeunes originaires des classes populaires.

Une jeunesse qualifiée concentrée dans les grandes agglomérations

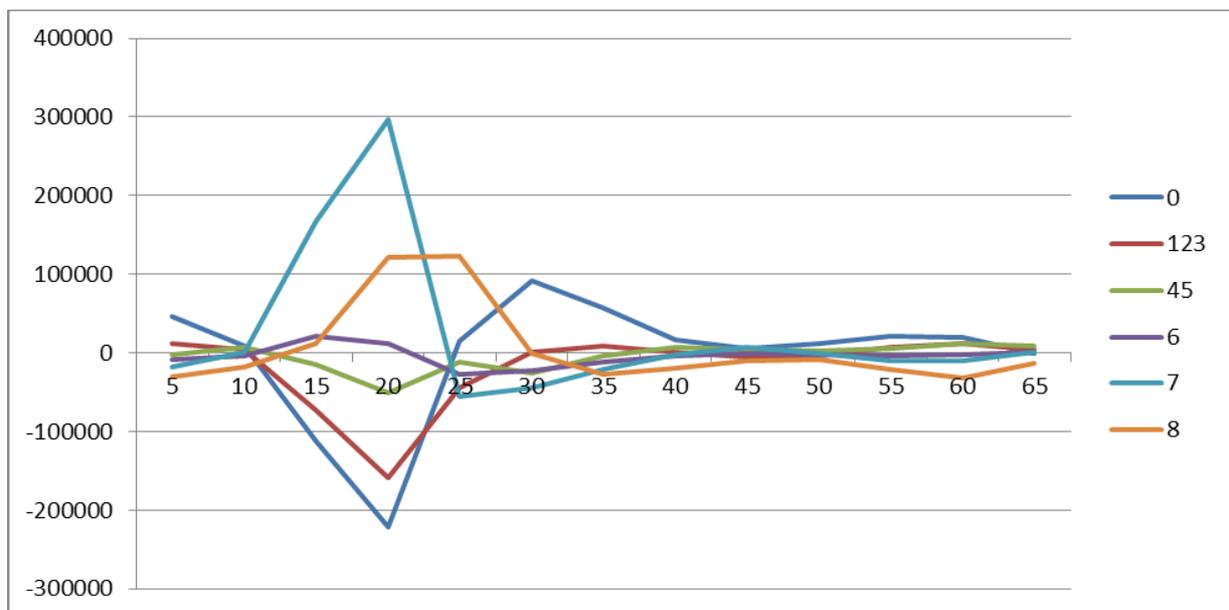
Malgré la forte hiérarchisation des titres scolaires du supérieur qui a accompagné leur progression numérique, les grandes enquêtes statistiques contredisent depuis qu'ils existent les discours alarmistes annonçant leur dévaluation. En effet, le diplôme et ceci quelle que soit la spécialité de la filière, le type d'institution, ou la durée de la formation, reste une ressource qui diminue globalement les chances d'occuper les régions inférieures de l'espace social, bien que les différences de rentabilité restent considérables entre ces derniers (Le Rhun et Minni, 2012). Au-delà de ce constat objectif, les résultats des enquêtes sociologiques interrogeant les transformations du rapport à l'institution scolaire des classes populaires se rejoignent aujourd'hui autour du constat d'une « conversion » massive de ces populations à l'« impératif scolaire ». Ces nouvelles aspirations ont constitué un terreau fécond à la réussite – du moins numérique² - des politiques dites d'« ouverture » de l'enseignement supérieur initiées dès la fin des années 1980. Cette injonction à poursuivre des études supérieures semblent donc, dans le contexte contemporain, transcender les frontières sociales et spatiales et toucher la grande

¹ Une ville moyenne du centre de la France. L'unité urbaine regroupe 60 000 habitants et concentre l'essentiel des emplois qualifiés d'un département rural dont elle est la préfecture.

² Dans la mesure où ces dernières ont très vite trouvé un public nombreux. Reste cependant qu'elles n'ouvrent pas autant qu'elles peuvent le faire croire le destin social des jeunes d'origine populaire qui les fréquentent. Sur ces questions, voir Beaud (2007).

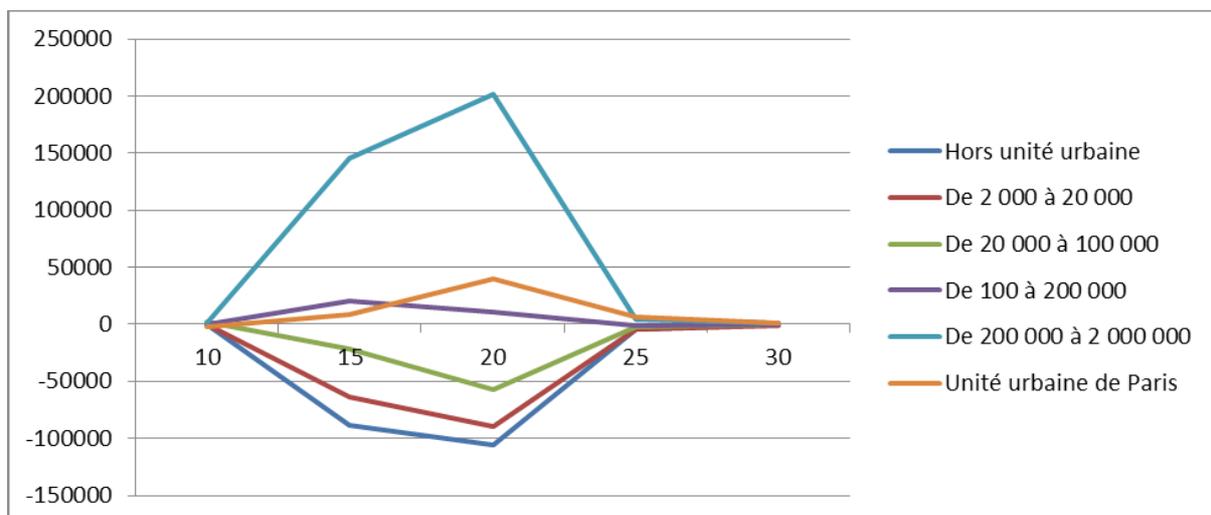
majorité des classes d'âge concernées (Poullaouec, 2010). Dans cette « société des diplômés » (Millet et Moreau, 2011), les motivations de la jeunesse à rejoindre les grandes agglomérations, où sont concentrées les formations du supérieur les plus valorisées, paraissent alors évidentes : il s'agit d'abord de s'armer de titres scolaires distinctifs sans lesquels accéder à l'emploi qualifié devient un objectif hautement improbable. Déjà mis en évidence dans de nombreux travaux (Brutel, 2010 ; Caillot, 2005), nos données ne font que confirmer l'actualité de ce constat. Il apparaît ainsi que les unités urbaines de plus de 200 000 d'habitants ainsi que celle de Paris, accueillent, en volume, le plus d'étudiants, et ceci jusqu'à 25 ans, seuil au-delà duquel leur nombre devient dérisoire sur l'ensemble du territoire (graphique 2). Ce mouvement migratoire se fait au détriment des espaces en dehors des unités urbaines d'abord, mais aussi des petites et moyennes unités urbaines (de 2 à 100 mille habitants). Sans surprise, la tranche d'âge la plus nombreuse à migrer est celle des 20-24 ans.

Graphique 1 : Volume des flux migratoires des individus de 5 ans et plus entre les TUU



Source : Insee, RP 2008. Champ : individus de 5 ans et plus résidant en France métropolitaine

Graphique 2 : Volume des flux migratoires des étudiants de 14 ans et plus entre les TUU



Source : Insee, RP 2008. Champ : étudiants de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine

Mais si les grandes agglomérations concentrent les formations du supérieur, sont-elles dans la capacité d'offrir un emploi à chacun des jeunes diplômés qui y vivent ? Certes, les marchés de l'emploi de ces espaces sont caractérisés par une surreprésentation des professions supérieures et une spécialisation dans les fonctions « intellectuelles, de gestion et de décision » (Van Puymbroeck et Reynard, 2010). Les données du RP 2008 confirment d'ailleurs ce constat ; par exemple, la proportion de « cadres et professions intellectuelles supérieures » croît avec la taille de l'unité urbaine jusqu'à atteindre son maximum dans celle de Paris où ces derniers représentent un peu moins d'un tiers des actifs occupés là où ils ne sont que 9,4 % hors unité urbaine (tableau 1). Cependant, plusieurs indices laissent à penser que cette offre, si supérieure soit-elle dans les grandes agglomérations comparativement à celle d'autres espaces, reste inférieure à la demande, créant une situation de tension du marché de l'emploi qualifié. A l'examen du tableau 2, on observe que le taux de chômage, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée, varie selon le type d'unité urbaine. Pour les catégories « employés » et « ouvriers », ces taux sont les plus élevés dans les moyennes et grandes villes, mais retombent à des niveaux proches de la moyenne nationale dans les métropoles ; en revanche, on constate qu'ils sont au plus bas dans les plus petites unités urbaines (inférieures à 20 000 habitants) et dans les espaces ruraux. La tendance observée parmi les « cadres et professions intellectuelles supérieures » et les « professions intermédiaires » est quant à elle bien différente : les taux les plus élevés se concentrent dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, et atteignent leur maximum dans l'agglomération parisienne. Les unités urbaines de 20 000 à 50 000 habitants, et de 50 000 à 100 000 habitants présentent, comparativement, des taux significativement plus faibles, respectivement de 3,3 % et de 3,2 % pour la catégorie « cadres » (contre 4,3 % dans l'unité urbaine parisienne) et de 7,6 % et 7,6 % pour la catégorie « professions intermédiaires » (contre 9,3 % dans l'unité urbaine parisienne).

Ces données mettent en évidence une tension des marchés de l'emploi qualifié, d'autant plus

forte que la taille de l'unité urbaine est importante. Ce phénomène ne s'explique pas seulement par le fait que les institutions délivrant les titres scolaires de cette jeunesse qualifiée soient concentrées dans ces grandes unités urbaines. Ces espaces sont aussi hautement attractifs pour les jeunes diplômés et ceci à plusieurs égards : d'abord ils incarnent une certaine représentation de la modernité, celle de la métropole cosmopolite valorisée par « le nouvel esprit du capitalisme » (Boltanski et Chiapello, 2011) ; ensuite, ils détiennent une offre de loisirs correspondant davantage à leurs dispositions culturelles ; les positions professionnelles sont, à niveau hiérarchique égal, davantage rémunératrices en diverses espèces de capitaux, et exposent ainsi à des destins sociaux plus enviables (Behaghel, 2008). De fait, parce que ces espaces présentent une attractivité forte pour les fractions culturelles et économiques des classes supérieures, parce qu'ils constituent un point de passage presque obligatoire pour la frange qualifiée de la jeunesse, ils sont aussi des lieux de forte concurrence dans l'accès aux ressources sociales distinctives et aux positions sociales supérieures. Le maintien résidentiel dans ces types d'« espaces sociaux localisés » (Laferté, 2014) ne peut alors se faire que sous certaines conditions que l'on se propose maintenant d'esquisser.

Tableau 1 : Des emplois inégalement répartis sur le territoire

Taille de l'unité urbaine (en milliers d'habitants)	CSP (en %)					
	Agriculteurs	Artisans, comm. et chefs d'entreprise	Cadres et prof. intellect. sup.	Prof. inter.	Employés	Ouvriers
Hors unité urbaine	72,5	22,5	8,9	14,8	15,6	21,9
De 2 à 5	7,6	6,3	3,0	4,6	5,0	6,3
De 5 à 10	4,9	4,9	2,5	3,7	4,1	5,2
De 10 à 20	3,4	5,3	3,0	4,2	4,6	5,5
De 20 à 50	2,7	6,0	3,8	5,4	6,0	6,9
De 50 à 100	2,5	7,6	5,5	7,6	8,2	8,4
De 100 à 200	1,1	4,6	4,5	5,5	5,5	5,4
De 200 à 2 000	4,7	24,9	29,5	29,8	28,3	25,1
Unité urbaine de Paris	0,7	18,4	39,3	24,4	22,9	15,3

Source : Insee, RP 2008. Champ : actifs de 15 ans et plus résidant en France. Lecture : 72,5 % des agriculteurs vivent en dehors d'une unité urbaine contre seulement 8,9 % des cadres.

Tableau 2 : Un taux de chômage des catégories moyennes et supérieures élevé dans les métropoles

Taille de l'unité urbaine (en milliers d'habitants)	Cadres et professions intellectuelle sup. (en %)	Professions intermédiaires (en %)	Employés (en %)	Ouvriers (en %)	Ensemble (en %)
Hors unité urbaine	3,4	5,8	10,1	10,5	4,1
De 2 à 5	3,0	6,1	11,3	12,5	4,7
De 5 à 10	3,6	6,7	12,6	14,4	5,3
De 10 à 20	3,5	7,1	13,6	15,9	5,7
De 20 à 50	3,3	7,6	15,4	18,7	6,7
De 50 à 100	3,2	7,6	15,4	18,9	6,6
De 100 à 200	3,7	9,1	17,9	22,2	8,0
De 200 à 2 000	3,9	8,5	14,6	18,8	6,4
Unité urbaine de Paris	4,3	9,3	13,0	16,8	6,1
Ensemble	3,8	7,7	13,4	15,6	5,8

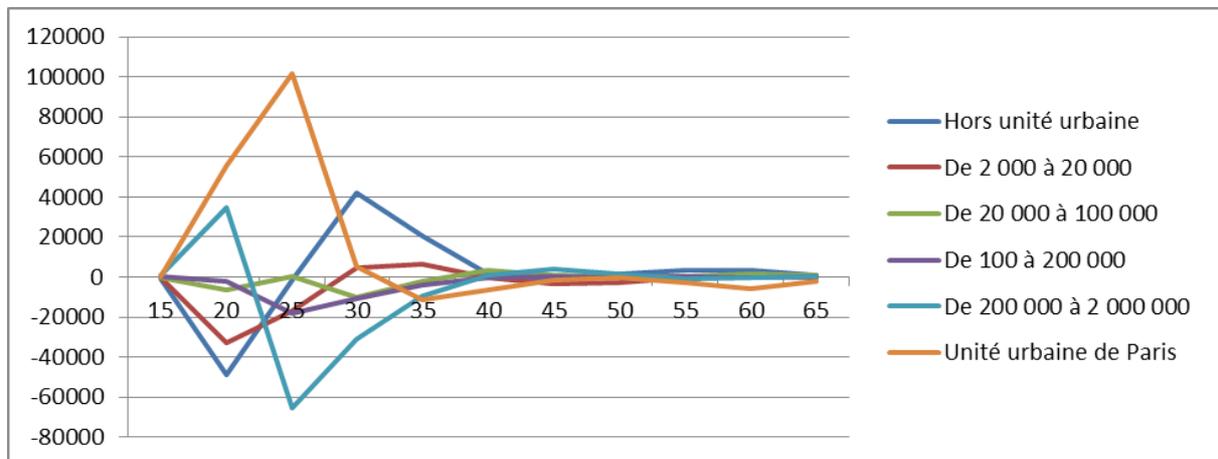
Source : Insee, RP 2008. Champ : actifs de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Une redistribution de la jeunesse qualifiée sur l'ensemble du territoire

Les soldes migratoires par tranches d'âge quinquennal selon la taille de l'unité urbaine font apparaître d'importantes différences entre ces espaces (graphique 3). D'abord, l'unité urbaine de Paris se distingue largement de toutes les autres. Elle se présente comme un espace particulièrement attractif pour les actifs diplômés âgés de 20 à 24 ans, et de 25 à 29 ans. En revanche, dès 30 ans, le solde migratoire décroît largement pour se rapprocher de l'équilibre, et devient même négatif à partir de 35 ans. Les unités urbaines de 200 mille à 2 millions d'habitants sont elles aussi très attractives pour les 20-24 ans ; en revanche, dès 25 ans, le solde migratoire devient largement négatif, ce qui témoigne d'un départ massif des jeunes actifs diplômés y résidant vers d'autres espaces, dont Paris (environ 15 %), mais aussi vers des agglomérations dont la taille est moindre, (près de 10 % vers les unités urbaines de 20 à 100 milles habitants. Les unités urbaines de 100 à 200 mille habitants, de même que celles de 20 à 100 mille ont un solde migratoire plus équilibré sur ces tranches d'âges. On peut y voir là le fruit de deux caractéristiques propres à ces espaces. D'une part, ces derniers ont pu dans une certaine mesure bénéficier de la politique « Universités 2000 » dans les années 1990. Des filières courtes d'enseignement supérieur y ont été prioritairement implantées au cours de cette décennie, essentiellement des IUT (Institut universitaire technologique) et des STS (Sections de Techniciens Supérieures) (Orange, 2013) ; ainsi, une main d'œuvre qualifiée, prompte à la sédentarité, reste présente sur localement. D'autre part, ces agglomérations, bien que très fortement hétérogènes (Floch et Morel, 2011 ; Léger, 2011 ; Oberti, 1997) ont en commun de détenir un marché de l'emploi qualifié qui, sans pouvoir rivaliser avec ceux des grandes agglomérations en termes de volume et de diversité de l'offre, est néanmoins dans la capacité à proposer aux jeunes diplômés des perspectives d'insertion professionnelle. Cet équilibre n'est en revanche plus observé pour les unités urbaines dont la taille est moindre ou pour les espaces situés en dehors. Pour les premières, le déficit est palpable dès la tranche d'âge des 20-24 ans et se résorbe progressivement jusqu'à arriver à l'équilibre à partir de 30 ans. Le cas des deuxièmes est plus singulier : le déficit du solde migratoire est important pour les 20-24 ans, mais se réduit pour les 25-29 ans, et devient même largement excédentaire pour ce qui est des 30-34. Ce résultat s'explique pour partie par le phénomène de périurbanisation : en utilisant le zonage par aire urbaine 2010 (ZAUER 2010), il apparaît que près des trois-quarts de cette tranche d'âge résidant en dehors d'une unité urbaine vit en réalité dans une zone péri-urbaine³, et n'est donc pas clairement inscrite sur un territoire auquel correspond un seul et unique marché de l'emploi mais dans un espace où, une fois dépassée la contrainte de la mobilité pendulaire, plusieurs marchés de l'emploi sont accessibles à partir du lieu de résidence.

³ Les communes des « couronnes » des grandes aires et vers les communes « multi-polarisées ».

Graphique 3 : Solde des flux migratoires des actifs de 15 ans et plus titulaires de diplôme de l'enseignement supérieur



Source : Insee, RP 2008. Champ : actifs de 15 ans et plus titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur résidant en France métropolitaine.

Les grandes agglomérations constituent donc une étape prisée dans le parcours migratoire de cette jeunesse qualifiée dont une partie va, une fois les titres scolaires escomptés obtenus, les quitter. Il convient maintenant de nous interroger sur les déterminants de ces mobilités : quels facteurs expliquent cette redistribution des jeunes diplômés sur le territoire ? L'hypothèse que nous formulons précédemment, à savoir que les départs des grandes agglomérations seraient le fait des individus ne disposant pas des ressources nécessaires en vue d'intégrer un marché de l'emploi qualifié hautement concurrentiel, se doit maintenant d'être vérifiée. On se propose donc, toujours à partir des données du RP 2008, d'examiner en détails les caractéristiques sociales des actifs diplômés selon leur trajectoire migratoire. Le tableau 3 croise ainsi le niveau de diplôme détenu et la taille de l'unité urbaine de résidence actuelle des individus âgés de 15 à 29 ans titulaires d'un titre scolaire de l'enseignement supérieur et dont l'unité urbaine de résidence antérieure compte entre 200 mille à 2 millions d'habitants. Nous avons fait le choix d'écartier ceux d'entre eux restés dans une unité urbaine de même taille qui constituent un cas particulier dans la mesure où la grande majorité n'a en réalité pas connu de mobilité résidentielle importante (80 % n'ont pas changé de département et 50 % vivent dans celui dans lequel ils sont nés).

Une première lecture de ce tableau nous permet de remarquer que la répartition spatiale des jeunes diplômés qui résidaient 5 ans auparavant dans une unité urbaine comprenant entre 200 mille et 2 millions d'habitants dépend étroitement des titres scolaires détenus. Ainsi, ceux qui détiennent un diplôme du 1^{er} cycle plutôt que du 2nd cycle ont deux fois plus de chances de s'être dirigé vers une petite unité urbaine ou hors unité urbaine (de 5 à 10 mille habitants). Cette sur-présentation des titulaires de ce type de diplôme s'observe également pour les unités urbaines de 10 à 100 habitants, même si cette tendance s'affaiblit à mesure que la taille de celle-ci est importante, jusqu'à disparaître pour celles de 100 à 200 milles habitants que les détenteurs de titres scolaires du 1^{er} et 2nd cycle ont autant tendance à rejoindre. Les détenteurs

d'un diplôme du 2nd cycle ont quant à eux deux fois plus de chance de gagner l'agglomération parisienne que ceux qui disposent d'un diplôme du 1^{er} cycle. Ainsi, la détention d'un titre scolaire distinctif rend plus probable la migration vers une unité urbaine de taille importante. Si l'on examine maintenant la position professionnelle occupée selon la parcours migratoire (tableau 4), on observe que les jeunes diplômés ayant rejoint les espaces ruraux et les petites unités urbaines (de 2 à 10 mille habitants) ont moins tendance à appartenir à la catégorie « cadres », et davantage à celles d'« employés » et de « professions intermédiaires », que ceux qui résident désormais dans une unité urbaine de taille supérieure. De manière plus générale, il apparaît qu'à mesure que la taille de l'unité urbaine gagnée est importante, les chances d'occuper une position professionnelle supérieure sont plus grandes.

La tendance inverse s'observe pour ce qui est de l'origine locale des jeunes diplômés, mesurée ici par le fait de résider dans son département de naissance. Les jeunes diplômés qui habitent les unités urbaines de 2 à 10 milles habitants et les espaces ruraux ont environ deux fois plus de chance que ceux des unités urbaines de 100 à 200 mille habitants, et huit fois plus que ceux qui résident dans l'agglomération parisienne, à habiter dans le département où ils sont nés (tableau 6). Ainsi il apparaît nettement qu'à mesure que la taille de l'unité urbaine de résidence est faible augmente la probabilité de regagner son département d'origine. Semblent ainsi s'opposer deux logiques dans l'accès à l'emploi qualifié sur lesquels nous reviendrons plus loin : celle de faire valoir des titres scolaires distinctifs et ainsi d'intégrer les unités urbaines les plus concurrentielles, plus fréquemment dans la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures ; et celle de privilégier un repli vers un territoire familier, à destination d'unités urbaines de petite taille, qui tend à concerner davantage les femmes que les hommes (tableau 5)⁴.

Tableau 3 : Un destin résidentiel qui dépend des titres scolaires détenus

Taille de l'unité urbaine	Hors unité urbaine	De 2 à 5	De 5 à 10	De 10 à 20	De 20 à 50	De 50 à 100	De 100 à 200	Unité urbaine de Paris
Type de diplôme du supérieur (en % par lignes)								
1er cycle	19,9	8,0	6,5	7,0	9,1	14,3	9,0	26,1
2nd cycle	9,1	3,6	3,3	4,5	7,4	11,1	9,1	51,8

Source : Insee, RP 2008. Champ : actifs de 15 à 29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur résidant en France métropolitaine, dont l'unité urbaine de résidence antérieure compte 200 000 à 2 000 000 habitants (et dont l'unité urbaine actuelle n'est pas comprise dans cette même catégorie). Lecture : 26,1 % des titulaires d'un diplôme du 1^{er} cycle ont quitté une unité urbaine de 200 mille à 2 millions d'habitants.

⁴ Ce qui s'explique, comme nous le verrons bientôt, par le fait que les diplômés des petites unités urbaines sont plus souvent d'origine populaire, souvent passés par des filières courtes, dans les domaines du social, du paramédical et des LSHS, autant de caractéristiques qui, parmi la jeunesse qualifiée, concernent davantage les femmes. On peut aussi y voir là le résultat d'inégalités de genre dans les mobilités résidentielles des jeunes couples, qui se font davantage au détriment des carrières professionnelles des femmes (Arrighi et al., 2008).

Tableau 4 : Destins professionnels des jeunes diplômés selon leur trajectoire migratoire

Taille de l'unité urbaine de résidence	Hors unité urbaine	De 2 à 5	De 5 à 10	De 10 à 20	De 20 à 50	De 50 à 100	De 100 à 200	Unité urbaine de Paris
Catégorie socioprofessionnelle (en % par colonnes)								
Agriculteurs	0,5	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,8	1,3	1,3	1,5	0,9	1,0	1,1	0,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	22,5	22,5	24,1	27,7	32,3	32,4	39,3	55,5
Professions intermédiaires	48,9	49,1	49,2	46,6	45,9	46,1	41,2	29,4
Employés	20,5	21,7	21,1	19,6	17,1	16,8	14,5	13,0
Ouvriers	5,8	5,4	4,3	4,4	3,7	3,6	3,9	1,6

Source : Insee, RP 2008. Champ : actifs de 15 à 29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur résidant en France métropolitaine, dont l'unité urbaine de résidence antérieure compte 200 000 à 2 000 000 habitants (et dont l'unité urbaine actuelle n'est pas comprise dans cette même catégorie). Lecture : 22,5 % des diplômés ayant quitté une unité urbaine de 200 mille à 2 millions d'habitant pour un territoire situé hors unité urbaine appartiennent à la catégorie « Cadres ».

Tableau 5 : Les femmes sur-présentées parmi les diplômés qui gagnent les unités urbaines de petite taille

Taille de l'unité urbaine	Hors unité urbaine	De 2 à 5	De 5 à 10	De 10 à 20	De 20 à 50	De 50 à 100	De 100 à 200	Unité urbaine de Paris
Sexe (en % par colonnes)								
Homme	35,8	36,5	36,8	39,2	40,1	42,3	44,9	47,4
Femme	64,2	63,5	63,2	60,8	59,9	57,7	55,2	52,6

Source : Insee, RP 2008. Champ : actifs de 15 à 29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur résidant en France métropolitaine, dont l'unité urbaine de résidence antérieure compte 200 000 à 2 000 000 habitants (et dont l'unité urbaine actuelle n'est pas comprise dans cette même catégorie). Lecture : 64,2 % des diplômés ayant quitté une unité urbaine de 200 mille à 2 millions d'habitant pour un territoire situé hors unité urbaine sont des femmes.

Tableau 6 : Une origine locale plus probable pour les jeunes diplômés qui gagnent les unités urbaines de petites tailles

Taille de l'unité urbaine	Hors unité urbaine	De 2 à 5	De 5 à 10	De 10 à 20	De 20 à 50	De 50 à 100	De 100 à 200	Unité urbaine de Paris
---------------------------	--------------------	----------	-----------	------------	------------	-------------	--------------	------------------------

Origine locale (en % par colonnes)								
Département de résidence identique au département de naissance	40,0	40,5	37,0	30,5	29,6	27,9	22,0	4,9
Département de résidence différent du département de naissance	60,1	59,5	63,1	69,5	70,4	72,1	78,0	95,1

Source : Insee, RP 2008. Champ : actifs de 15 à 29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur résidant en France métropolitaine, dont l'unité urbaine de résidence antérieure compte 200 000 à 2 000 000 habitants (et dont l'unité urbaine actuelle n'est pas comprise dans cette même catégorie). Lecture : 40 % des diplômés ayant quitté une unité urbaine de 200 mille à 2 millions d'habitant pour un territoire situé hors unité urbaine résident dans le département où ils sont nés.

Les jeunes diplômés d'origine populaire relégués en dehors des grandes agglomérations ?

Si le recensement de la population donne la possibilité de mesurer assez précisément des flux migratoires (bien que la méthode retenue présente un certain nombre de biais notamment celui de prendre une période inter-censitaire de 5 années), il ne permet pas en revanche d'obtenir des informations détaillées sur l'origine sociale des individus ni sur les caractéristiques des titres scolaires détenus. Ce manque d'information est fortement préjudiciable à notre démarche dans la mesure où, nous en faisons l'hypothèse, accéder à l'emploi qualifié dans une grande agglomération nécessite des ressources sociales de diverses espèces (capital scolaire, capital économique, capital culturel, capital social) dont la détention est d'autant plus probable que l'on occupe les régions supérieures de l'espace social. Afin de palier à ce manque, nous avons fait le choix d'utiliser l'enquête emploi 2014 et d'examiner en détails les caractéristiques sociales des jeunes titulaires d'un diplôme du supérieur selon la taille de l'unité urbaine où ils résident. Ce choix présente toutefois un inconvénient majeur : cette enquête ne donne pas de renseignements sur les mobilités résidentielles, il n'est donc pas possible d'interroger l'existence d'une relation statistique directe entre un type de parcours migratoire et la détention de certaines de ces ressources. Néanmoins, nous savons que les diplômés du supérieur constituent une population largement mobile ; qu'il s'agisse comme nous l'avons vu de gagner une grande agglomération pour y poursuivre des études supérieures, ou bien de la quitter afin de faciliter l'insertion professionnelle (on peut établir, à partir du RP 2008, que 49 % des diplômés du supérieur âgés de 15 à 29 ans ont changé de département de résidence dans les cinq années précédant le recensement). Dans la mesure où la mobilité résidentielle – sous-estimée par la méthode de mesure du RP (Brun et Bonvalet, 2002) – reste très fréquente chez cette population, il n'est donc pas déraisonnable de considérer la façon dont celle-ci se répartit dans l'espace comme le produit de mouvements migratoires. De ce fait, examiner les caractéristiques sociales des diplômés des différents types d'unité urbaine avec l'enquête emploi revient bien à interroger les logiques sociales de redistribution de cette jeunesse qualifiée dans l'espace national. Il convient de préciser que, contrairement aux traitements statistiques réalisés avec le RP 2008, nous n'examinons ici que le cas des détenteurs d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+3. Ce choix se justifie par le souci

de maintenir un certain degré d'homogénéité des titres scolaires détenus de manière à mieux apprécier l'effet des autres variables⁵ (tableau 7).

Tableau 7 : Des jeunes diplômés dont les caractéristiques sociales varient selon la taille de l'unité urbaine où ils résident

Taille de l'unité urbaine de résidence (en milliers d'habitants)	Hors unité urbaine	De 2 à 50	De 50 à 200	De 200 à 2 000	Unité urbaine de Paris
Niveau du plus haut diplôme détenu (en % par colonnes)					
Bac+5 et plus	39,8	41,6	49,6	55,2	59,8
Bac+4	8,1	8,1	8,9	9,2	9,5
Bac+3	52,1	50,3	41,6	35,6	30,7
Spécialité du diplôme (en % par colonnes)					
Sciences « dures »	7,1	8,9	5,2	8,5	6,7
SHS	18,2	22,2	20,3	17,6	20,4
Lettres, Arts et Langues	11,4	16,6	15,3	13,4	15,5
Technologies industrielles et construction	25,8	16,4	16,6	18,4	16,3
Commerce et banque	15,2	13,6	20,5	20,5	29,0
Paramédical et social, enseignement, animation culturelle	22,0	21,3	21,8	21,2	11,8
Autres	0,3	1,2	0,4	0,4	0,3
Catégorie socioprofessionnelle (en % par colonnes)					
Agriculteurs	0,9	0,3	0,0	0,0	0,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	2,5	2,5	1,9	2,1	2,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	35,5	32,8	37,1	44,6	58,7
Professions intermédiaires	46,8	41,4	42,7	36,7	28,1
Employés	11,6	18,4	16,0	14,3	10,2
Ouvriers	2,5	4,2	2,1	2,3	0,8

⁵ Prendre en compte les titulaires de diplôme de type Bac+2 aurait fait apparaître des résultats déjà mis en évidence par d'autres recherches, à savoir que les filières courtes sont bien davantage investies par les bacheliers d'origine populaire, et que les titres scolaires qu'elles délivrent permettent bien moins que ceux du 2nd cycle d'intégrer l'emploi qualifié (Orange, 2013 ; Nauze-Fichet et Tomasini, 2002).

Sexe (en % par colonnes)					
Homme	37,2	42,3	40,9	45,3	45,5
Femme	62,8	57,8	59,1	54,7	54,5
Catégorie socioprofessionnelle de la mère (en % par colonnes)					
Agriculteurs	2,1	1,9	1,8	0,8	0,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	3,3	6,1	5,0	4,5	6,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13,3	11,6	16,8	18,9	25,8
Professions intermédiaires	28,0	27,2	28,1	32,2	33,5
Employés	43,4	44,3	39,6	36,9	30,7
Ouvriers	9,6	7,8	6,8	5,6	2,7
Inactifs	0,3	1,1	2,0	1,1	0,9
Catégorie socioprofessionnelle du père (en % par colonnes)					
Agriculteurs	6,6	3,3	4,1	2,7	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	13,5	14,5	14,7	12,1	14,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	26,4	26,6	28,0	36,4	43,5
Professions intermédiaires	21,2	22,1	25,0	23,0	19,1
Employés	9,1	7,5	9,4	9,4	7,5
Ouvriers	23,4	26,1	18,6	16,3	14,5
Inactifs	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0
Nombre de parent(s) dont le département de naissance correspondant à celui de résidence de l'enquêté (en % par colonnes)					
0	59,4	60,2	59,5	69,7	86,1
1	16,2	18,7	16,0	14,6	11,0
2	24,4	21,1	24,5	15,7	2,9

Source : Insee, Enquête Emploi 2014. Champ : actifs de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme universitaire du second cycle et résidant en France métropolitaine. Lecture : 43,5 % des jeunes titulaires d'un diplôme du 2nd cycle résidant dans l'unité urbaine parisienne ont un père appartenant à la catégorie « Cadres ».

Le détail des titres scolaires détenus confirme d'abord le constat que nous formulions avec les données de recensement. Les jeunes diplômés résidant hors unité urbaine et dans les unités urbaines de 2 à 50 milles habitants ont davantage tendance à posséder un diplôme Bac + 3 que ceux résidant dans les plus grandes unités urbaines. Le contraire s'observe concernant les titulaires d'un titre scolaire supérieur ou égal à Bac+5 : plus l'unité urbaine de résidence est de taille importante, plus les chances de détenir un tel diplôme sont grandes (pour ne donner que l'exemple le plus significatif, près de 60% des jeunes diplômés résidant dans l'unité urbaine parisienne disposent d'un tel titre, contre seulement 40% de ceux qui habitent hors unité urbaine). En ce qui concerne la spécialisation des titres scolaires, les choses semblent plus ambivalentes. On retrouve pour Paris une surreprésentation de titulaires d'un diplôme de spécialité « banque ou commerce », sans nul doute lié à la forte proportion de cadres du secteur privé sur ce territoire. Concernant les autres types d'unité urbaine, aucune tendance nette qui serait directement fonction de la taille de celles-ci n'apparaît, ce qui nous amène à faire l'hypothèse que la répartition spatiale des jeunes diplômés dépend davantage du niveau des titres scolaires détenus que de leur spécialité. Logiquement, cette tendance des jeunes diplômés des plus grandes unités urbaines à posséder les titres scolaires les plus distinctifs se traduit chez eux, du moins dans le cas de Paris, par une plus forte tendance à occuper une position professionnelle supérieure, ce qui confirme nos précédents résultats. Au contraire, ceux résidant hors unité urbaine et dans celles de petite taille (de 2 à 50 milles habitants) ont respectivement plus de chances d'appartenir aux professions intermédiaires et d'être employés.

L'examen de la catégorie socioprofessionnelle des parents se révèle d'un grand intérêt puisqu'il permet de confirmer notre hypothèse d'un effet de l'origine sociale sur le type d'espace où s'insèrent professionnellement les jeunes diplômés. Ceux qui résident hors unité urbaine et dans celles de 2 à 50 milles habitants sont plus souvent des enfants d'employé.e.s, d'ouvrier.e.s et d'agriculteurs que ceux résidant dans des unités urbaines de taille supérieure. Cette plus forte présence des jeunes diplômés d'origine populaire⁶ se retrouve au sein des unités urbaines de 50 à 200 milles habitants, où les enfants d'employés et d'ouvrières sont les plus fréquents, mais reste cependant moins forte. En revanche, dans les unités urbaine de 200 milles à 2 millions d'habitants, les jeunes diplômés ont plus de chance de voir leur père et leur mère appartenir à la catégorie profession intermédiaire. L'unité urbaine parisienne se révèle quant à elle relativement singulière : à regarder la catégorie socioprofessionnelle du père ou de la mère, il apparaît très nettement que les enfants de cadres y sont surreprésentés par rapport à ce que l'on peut constater dans les autres unités urbaines. Ainsi, la hiérarchie sociale des origines sociales des jeunes diplômés semble suivre celle de la taille de l'unité urbaine : à mesure que celle-ci est grande, les jeunes diplômés d'origine moyenne et supérieure y sont plus fréquents, alors que décroît la chance d'y trouver des enfants d'employé.e.s et d'ouvrie.r.s.

⁶ A la suite de plusieurs travaux de synthèse (Schwartz, 1998 ; Siblot et al., 2015) et des applications qui en découlent en sociologie quantitative (Amossé, 2015), nous considérons les catégories « Ouvriers » et « Employés » comme constitutives des classes populaires contemporaines.

On pourrait commencer par expliquer ce phénomène par la distribution – inégale – des catégories socioprofessionnelles dans l'espace national (tableau 1) : la surreprésentation des enfants des classes populaires dans les petites unités urbaines et dans les espaces ruraux serait alors liée à la plus forte proportion d'ouvrier.e.s et d'employé.e.s qui y vivent. Cependant, l'explication n'est pas tout à fait convaincante dans la mesure où la population étudiée, celle de jeunes diplômés du second cycle, est particulièrement sujette à la mobilité, ne serait-ce que parce que les institutions délivrant les titres scolaires escomptés sont absentes dans ces espaces. A pousser le raisonnement plus loin, on pourrait même dire que les enfants des classes populaires qui poursuivent des études supérieures éprouveraient plus que les autres la nécessité de migrer vers une grande agglomération dans la mesure où ils ont plus tendance que les autres à en être éloignés. Pour autant, bien qu'incontestablement ces jeunes aient connu plusieurs étapes migratoires dont au moins une dans une grande agglomération, force est de constater que ceux qui résident aujourd'hui dans des espaces peu peuplés, plus fréquemment d'origine populaire, sont aussi plus souvent d'origine locale⁷. De la même manière que cela a pu être esquissé avec le RP 2008, ces données font donc apparaître deux tendances d'accès à l'emploi qualifié qui s'opposent : celle privilégiée par les classes supérieures, qui décrochent globalement les titres scolaires les plus rentables qui, associés à d'autres ressources sociales – relationnelles, économiques et culturelles – permettent d'intégrer les positions professionnelles supérieures des grandes agglomérations, celles-là même qui assurent un haut rendement en diverses espèces de capitaux ; et celle privilégiée par les classes populaires, qui tendent à compenser la faiblesse de leurs ressources sociales légitimes, en premier lieu scolaires comme nous l'avons vu, par un repli vers un territoire familial, où vit leur entourage.

Le « retour qualifié » se présente ainsi comme un phénomène de relégation spatiale d'une partie de la jeunesse qualifiée. Sont davantage concernés les enfants des classes populaires ayant poursuivi des études supérieures vers les filières les plus courtes et/ou les moins prestigieuses. Il n'est donc pas étonnant que cette trajectoire soit davantage féminine que masculine ; la réussite scolaire des classes populaires concerne plus fréquemment les femmes que les hommes (Siblot et al., 2015), qui se dirigent alors vers des filières (paramédical et social et LSHS principalement) dont les titres scolaires qu'elles délivrent sont moins rentables sur la marché de l'emploi. Néanmoins, cette scolarisation longue et intensive n'est pas sans faire naître des aspirations résidentielles et professionnelles, de la même manière que pour les enfants de la première (Chamboredon, 1991) et le la deuxième démocratisation scolaire (Beaud, 2007) qui se heurtent cependant à la forte concurrence en vigueur dans les marchés de l'emploi qualifié des grandes agglomérations. En la matière, notre enquête qualitative dans une ville moyenne du centre de la France montre bien que le retour de ces jeunes est d'abord contraint par des facteurs économiques ; le coût élevé du logement dans les grandes agglomérations (qu'une fois les études achevées, ni les parents ni l'État social ne sont en mesure de prendre en charge de façon satisfaisante), l'éloignement géographique de l'« entourage » qui prive de toute forme de solidarité pratique de proximité, l'impossibilité de trouver un emploi qui permettent l'autonomie financière, sont autant de facteurs qui les

⁷ Ce degré d'origine locale est ici mesuré en comparant le département de résidence de l'enquêté et celui de naissance de ses parents.

conduisent à quitter ces espaces dans lesquels ils aspirent pourtant à vivre (Guéraud, 2017). Le « retour qualifié » donne alors la possibilité à ces jeunes diplômés de classes populaires de bénéficier du soutien affectif et matériel de leur famille et de leurs amis proches mais aussi de prospecter efficacement sur un marché de l'emploi qualifié moins concurrentiel. Ils y disposent par ailleurs d'une ressource distinctive dont est dépourvu le candidat allochtone : un capital social localisé dont ils usent afin de recenser exhaustivement les opportunités professionnelles et d'obtenir des informations habituellement confidentielles sur chacune d'elles, telle la composition du jury de recrutement, les attentes tacites des employeurs, le contenu réel du poste, etc.

Bibliographie

AMOSSÉ T., 2015, « Portrait statistique des classes populaires contemporaines », *Savoir/Agir*, N° 34, 4, p. 13-20.

ARRIGHI J.-J., GASQUET C., ROUX V., 2008, « Des mobilités résidentielles de début de carrière moins favorables aux femmes », *Economie et statistique*, 415, 1, p. 61-80.

BEAUD S., 2007, « 80 % au bac »... et après ? : les enfants de la démocratisation scolaire, Paris, France, Éd. la Découverte, 341 p.

BEHAGHEL L., 2008, « La dynamique des écarts de revenu sur le territoire métropolitain (1984-2002) », *Economie et statistique*, 415, 1, p. 97-120.

BLUM A., DE LA GORCE G., THÉLOT C., 1985, « Mobilité sociale et migration géographique », *Population*, 40, 3, p. 397-434.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO È., 2011, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, France, Gallimard, impr. 2011, 971 p.

BONVALET C., MAISON D., 1999, « Famille et entourage : le jeu des proximités », dans *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, INED, Paris, Presses universitaires de France (INED), p. 27-67.

BOURDIEU P., 1993, « Effets de lieu », dans *La misère du monde*.

BRUN J., BONVALET C., 2002, « Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle : éléments de bilan et perspectives », *Espace, populations, sociétés*, 20, 1, p. 63-72.

BRUTEL C., 2010, « Jeunes et territoires: l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », *Insee Première*, 1275.

CAILLOT M., 2005, « Analyse de la localisation étudiante sur le territoire métropolitain : approche méthodologique et présentation de quelques résultats », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2005/3, p. 413-428.

CHAMBOREDON J.-C., 1991, « Classes scolaires, classes d'âge, classes sociales », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 6.

- COMMERÇON N., 1990, « Villes moyennes et classes moyennes ou les limites de la mobilité sociale/Medium-sized towns and middle classes or the limits to social mobility », *Revue de géographie de Lyon*, 65, 3, p. 213-220.
- DUGUET E., GOUJARD A., L'HORTY Y., 2008, « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi: une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Economie et statistique*, 415, 1, p. 17-44.
- FLOCH J.-M., MOREL B., 2011, « Panorama des villes moyennes »,.
- GUÉRAUT E., 2017, « Mobiliser ses capitaux d'un espace à l'autre. Le « retour qualifié » dans les villes moyennes », *Espaces et sociétés*, 168-169.
- LAFERTÉ G., 2014, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, N°4, vol. 5.
- LÉGER J.-F., 2014, « Plus de diplômés, plus d'inégalités territoriales ? », *Population & Avenir*, n° 718, 3, p. 4-7.
- LÉGER J.-F., 2011, « L'évolution sociodémographique des villes moyennes de 1968 à 2006 (French) », *Espace population société*, 3, p. 557-576.
- LE RHUN B., MINNI C., 2012, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail », *Note d'information de la DEPP*, 12.09, p. 1-6.
- MERLE P., 2009, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, France, la Découverte, impr. 2009, 125 p.
- MILLET, M., MOREAU, G. (dirs.), 2011, *La société des diplômés*, Paris, France, la Dispute, impr. 2011, 280 p.
- NAUZE-FICHET E., TOMASINI M., 2002, « Diplôme et insertion sur le marché du travail: approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement suivi d'un commentaire de Saïd Hanchane et Eric Verdier », *Économie et statistique*, 354, 1, p. 21-48.
- OBERTI M., 1997, « Structures sociales comparées des villes moyennes », dans *Villes en Europe*, La Découverte, p. 129-146.
- ORANGE S., 2013, *L'autre enseignement supérieur: les BTS et la gestion des aspirations scolaires*, Paris, France, Presses universitaires de France, impr. 2013, xiv+208 p.
- PETIT P., SARI F., L'HORTY Y., DUGUET E., PARQUET L. DU, 2011, « Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi: un test de discrimination auprès des jeunes qualifiés », *Économie et statistique*, 447, 1, p. 71-95.
- POULLAOUÉC T., 2010, *Le diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école*, Édition : 1re, Paris, La Dispute, 147 p.
- RIPOLL F., TISSOT S., 2010, « La dimension spatiale des ressources sociales », *Regards sociologiques*, 40, p. 5-7.

SCHWARTZ O., 1998, *La notion de « classes populaires »*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

SIBLOT Y., CARTIER M., COUTANT I., MASCLET O., RENAHY N., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, France, A. Colin, DL 2015, 363 p.

SINTHON R., 2014, *Reconversions extrascolaires du capital culturel : une révision de la mobilité sociale depuis ses marges*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

VAN PUymbroeck C., REYNARD R., 2010, « Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première*, 1278